



Conseil de quartier  
**Aéroport**



# Rapport annuel 2025

14 avril 2026

# Table des matières

<b>Mot du conseil d'administration .....</b>	<b>4</b>
<b>Présentation du Conseil de quartier de l'Aéroport.....</b>	<b>4</b>
<b>Les membres du conseil d'administration .....</b>	<b>4</b>
<b>Les séances du conseil .....</b>	<b>5</b>
<b>Les dossiers 2025 du CQA.....</b>	<b>5</b>
<b>Le débordement de la rivière Lorette .....</b>	<b>5</b>
<b>Le déneigement du sentier Buffon-l'Étincelle .....</b>	<b>5</b>
<b>Lieu de votation lors des élections municipales 2025 .....</b>	<b>6</b>
<b>Participation à d'autres activités .....</b>	<b>6</b>
<b>Préoccupations citoyennes .....</b>	<b>6</b>
<b>PPU au sud de l'Aéroport.....</b>	<b>7</b>
<b>Projet biodiversité .....</b>	<b>7</b>
<b>Qualité de l'air : projet Prime'vert .....</b>	<b>7</b>
<b>Sécurité routière dans les rues résidentielles .....</b>	<b>7</b>
<b>Stratégie de sécurité routière 2025-2029.....</b>	<b>10</b>
<b>Table de concertation vélo (TCV) et du RTC .....</b>	<b>10</b>
<b>Toponymie rue Abbé-Pierre .....</b>	<b>11</b>
<b>Consultation publique et demande d'opinion .....</b>	<b>11</b>
<b>Bilan financier 2025.....</b>	<b>14</b>

# Bilan des actions du CQA

## 2025



## Mot du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le bilan des actions et des activités réalisées durant l'année 2025. Une année chargée avec l'adoption du PPU du secteur sud de l'Aéroport qui s'ajoute aux autres préoccupations de notre milieu, dont les enjeux de sécurité routière, de la qualité de l'air (secteur Champigny), d'entretien des sentiers piétonniers, de la protection du territoire agricole, des débordements de la rivière Lorette à l'aménagement harmonieux de notre quartier.

Comme dans les rapports annuels précédents, nous rappelons cette remarque que le conseil de quartier n'est pas un comité décisionnel, mais essentiellement une instance de consultations et de recommandations. Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Québec et notre arrondissement. C'est donc dans cette perspective que plusieurs interventions ont été menées.

## Présentation du Conseil de quartier de l'Aéroport

Les conseils de quartier sont des instances de participation citoyenne qui agissent concrètement pour leur communauté. Ils ont pour mandat de représenter les intérêts de leurs concitoyens et concitoyennes, de formuler des avis ou rédiger des mémoires sur les projets municipaux et de contribuer à l'animation de leurs milieux de vie.

Le conseil de quartier de l'Aéroport a été constitué le 27 avril 2005 à la demande de la population. Sont membres du conseil de quartier toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement situé dans le quartier. Lors de l'assemblée de constitution du 27 avril, les personnes présentes ont également choisi le nom du quartier qui fait référence à cet équipement majeur situé en plein centre du quartier. À l'époque, la Ville de L'Ancienne-Lorette était comprise dans les limites du conseil de quartier.

## Les membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de onze (11) membres élus pour deux (2) ans : quatre (4) femmes, quatre (4) hommes, deux (2) postes neutres élus et une (1) personne nommée par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Une (1) personne-ressource du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec soutient le conseil de quartier dans ses activités et assure le suivi des dossiers auprès de l'administration municipale.

Le CQA 2025 comptait neuf membres, dont sept hommes et deux femmes. Voici la liste :

**Président** : Réjean Martel

**Vice-président** : Maxime Le Pluart

**Secrétaire** : Aline Dumont

**Trésorier** : Patrick Auclair

**Administrateur** : Sébastien Deveault

**Administratrice** : Angélique Fortin

**Administrateur** : Patrick L'Heureux

**Administrateur** : Constant Pilote

**Administrateur** : Jean-François Perreault

M. Yannick Fauteux, conseiller municipal du district Cap-Rouge-Laurentien (depuis novembre)

M. Gabriel Dusablon, conseiller municipal du district du Plateau (depuis novembre)

M. Louis Martin, conseiller municipal du district Cap-Rouge-Laurentien (jusqu'en novembre)

M. David Weiser, conseiller municipal du district du Plateau (jusqu'en novembre)

## Les séances du conseil

Les réunions du CQA sont publiques et, sauf exception, se tiennent le second mardi du mois, en soirée (19 h). Elles font relâche en juillet et août. Au cours de l'année 2025, le conseil d'administration a tenu dix (10) séances qui ont eu lieu les 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril (assemblée générale annuelle), 13 mai, 10 juin, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre. Les procès-verbaux des rencontres sont disponibles sur le site internet de la ville de Québec.

Pour favoriser la participation et l'engagement civique des deux quartiers, Champigny au sud-ouest et Chauveau au nord-est, les réunions sont organisées en alternance dans le centre de loisirs Trois-Saisons, situé au 1390, rue Buffon (secteur Chauveau), et dans le centre communautaire Champigny, sis au 7519, boulevard Wilfrid-Hamel (secteur Champigny). Elles sont également en formule hybride.

## Les dossiers 2025 du CQA

### Le débordement de la rivière Lorette

Le 15 mai dernier, l'organisme Canards illimités Canada a rencontré les citoyens concernés par les débordements de la rivière Lorette (avenue Notre-Dame). L'organisme n'a pas présenté de projet comme tel aux citoyens. Ce dernier veut faire des tests de terrains pour mieux connaître l'état des lieux. Nous sommes dans l'attente d'une autre rencontre avec Canards illimités Canada afin de connaître les résultats des tests et des actions proposées.

### Le déneigement du sentier Buffon-l'Étincelle

Après plus de cinq ans de démarches et de pressions par le CQA avec l'appui du conseil d'établissement de l'école l'Étincelle-Trois-Saisons, la Ville de Québec déneige ENFIN le sentier piétonnier entre les deux écoles primaires. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier, en particulier Sébastien Deveault qui a porté ce dossier.

## Lieu de votation lors des élections municipales 2025

Le CQA a écrit au directeur des élections concernant les lieux de votation, dont celui de la Base de plein air, lors de la dernière élection municipale. Plusieurs citoyens se déplaçaient pour voter en dehors de leur secteur de résidence vers des secteurs beaucoup plus éloignés alors que des écoles à proximité n'étaient pas utilisées. Des problèmes d'accès aux écoles ont forcé le déplacement des lieux de votation. Vous trouverez la réponse du directeur des élections dans le procès-verbal du 9 décembre 2025.

## Participation à d'autres activités

Outre les rencontres du C.A., des membres du conseil de quartier ont pris part à différentes séances d'information, de consultations ou de groupes de travail tenus par la Ville de Québec, par notre arrondissement ou par d'autres organismes du quartier pour s'informer sur les projets et les mesures susceptibles d'avoir un impact sur le quartier.

- Rencontre sur la déclaration ou la modification de leur appareil de combustion solide : Patrick L'Heureux y a assisté.
- Présentation de la stratégie routière 2025-2029 le 22 janvier 2025. Sébastien Deveault et Laurier Bérubé y étaient.
- Consultation sur la politique de stationnement de la Ville le 29 janvier 2025. Patrick L'Heureux y était.
- Formation sur l'urbanisme : Patrick L'Heureux y était.
- Projet de sensibilisation et de mobilisation à la préservation de la biodiversité le 20 février 2025. Sébastien Deveault y était.
- Rencontre avec le sous-comité de la Commission sur la qualité de l'air : Réjean Martel y était.
- Rencontre sur le projet de PPU. L'ensemble des membres du CQA y assistaient.
- Rencontre sur la politique de déneigement de la Ville de Québec le 15 mai 2025. Sébastien Deveault y était.
- Patrick Auclair représentera le CQA sur le Comité consultatif YQB (Aéroport de Québec)

## Préoccupations citoyennes

- La route de l'Aéroport : préoccupation en lien avec les conduites d'eau souterraine ;
- Accès pour les citoyens du secteur à la bibliothèque de L'Ancienne-Lorette, notamment en lien avec la mobilité active.
- Éclairage de la nouvelle patinoire du parc Primevères

## PPU au sud de l'Aéroport

Le projet a été adopté par le conseil de Ville de Québec en juin dernier. Le CQA a déposé un mémoire sur le projet ainsi qu'adopté cette résolution. Il est important de noter que le CQA devait donner son avis sur le changement de zonage et non sur le projet d'implantation d'un parc industriel.

### **Résolution CQA-25-CA-27 : PPU sud de l'Aéroport**

Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé R.V.Q. 3435 PPU secteur sud de l'Aéroport (Règlements de zonage R.V.Q. 3438 et R.C.A.3V.Q. 392) sous réserve de certaines modifications :

- Que soient pris en compte les éléments du mémoire du Conseil de quartier de l'Aéroport déposé à la Ville au sujet de ce PPU ;
- Que la hauteur maximale de la zone de 30 m passe à 21 m ;
- Que le nombre de mètres de végétalisation dans les zones tampons soit rehaussé entre 30 m et 40 m ; Que soient pris en compte les préoccupations du Conseil par rapport à la circulation routière entourant la zone du PPU ; Que les quais de déchargement soient installés à l'avant du bâtiment, du côté nord, afin de limiter le bruit vers les résidences. Adoptée à la majorité (3 refus)

## Projet biodiversité

En collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge (CBRCR), le 4 octobre dernier a eu lieu une première activité sur les terrains du centre communautaire de Champigny sur la biodiversité du milieu. Une journée d'animation et d'interprétation sur le problème de la renouée japonaise. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation pour les conseils de quartier/Initiatives en faveur de la biodiversité. Une autre activité aura lieu le 30 mai prochain, qui va inclure un volet fête de quartier.

## Qualité de l'air : projet Prime'Air

Durant la dernière année, le CQA a décidé de lancer le projet Prime'Air qui consiste à recruter des citoyens pour héberger les stations afin de cumuler les données pour une période de deux ans. Le projet vise également à sensibiliser la population et les élèves des écoles. Actuellement, nous sommes à finaliser le financement du projet et nous sommes à la recherche de citoyens qui sont prêts à accueillir des capteurs. Jean-François Perreault est le porteur de dossier.

## Sécurité routière dans les rues résidentielles

Durant la dernière année, le CQA a voté plusieurs résolutions afin d'améliorer la circulation.

### **RÉSOLUTION CQA-25-CA-28 : Trottoir sur Jules-Vernes**

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M. Jean-François Perreault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36439Cb, R.C.A.3V.Q. 391 (1930, avenue Jules-Verne, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien), mais il recommande également l'ajout d'un trottoir le long de l'avenue Jules-Vernes afin de favoriser une mobilité active et sécuritaire. Adoptée à l'unanimité.



## Résolution CQA-25-CA-33 : rue Pellan

- Considérant l'état lamentable de la chaussée de la rue Pellan, qui est décrié par les citoyens depuis quelques années ;
- Considérant que le 10 octobre 2023, le CQA a déposé une résolution CQA-23-CA-47 demandant de revoir l'évaluation de la chaussée ;
- Considérant la réponse obtenue par le service de l'ingénierie mentionnant « Ce projet, qui est déjà ciblé dans un bassin prioritaire de routes désuètes, est envisagé à court terme ;
- Considérant qu'en date d'aujourd'hui, les travaux n'ont pas encore été réalisés et qu'ils ne sont pas prévus avant 2026 ;

Il est proposé par M. Réjean Martel et appuyé par M. Patrick Auclair que la Ville de Québec revoie la priorisation des projets afin que des travaux d'asphaltage se réalisent en 2025 sur la rue Pellan. Adopté à l'unanimité.

### Réponse de la Ville de Québec :

*Le projet de réhabilitation de chaussée de la rue Pellan est toujours ciblé dans un bassin prioritaire de routes désuètes. La priorisation des projets au Service de l'ingénierie est un processus rigoureux qui est effectué annuellement et qui dépend de plusieurs critères, notamment le niveau de désuétude et les budgets disponibles pour la pérennité des infrastructures. En attendant la réalisation d'un projet par le Service de l'ingénierie, des interventions correctives peuvent être effectuées au besoin par le Service des travaux publics s'il y a un enjeu de sécurité au niveau de la chaussée.*

## Résolution CQA-25-CA-48 : rue André-Gide et Blaise-Cendrars

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Patrick Auclair, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'appuyer la demande citoyenne d'étendre la zone de non-stationnement sur la rue André-Gide (entre la route de l'Aéroport et la rue Blaise-Cendrars) et la rue Blaise-Cendrars. Adopté à l'unanimité.

### Réponse de la Ville de Québec :

*Historique des actions : nouvelles constructions dans le secteur. Sur les rues André-Gide et Blaise-Cendrars, depuis 2020 à aujourd'hui, 45 requêtes de citoyens. Concernant le stationnement et la vitesse. 50 % de ces requêtes proviennent de deux immeubles. En 2022 le stationnement est interdit sur un (1) côté de la rue Bresse et la rue Chappe située dans le parc industriel Chauveau à proximité du secteur de la rue André Gide. Le 21 juillet 2023, le stationnement est interdit sur la rue André-Gide des deux (2) côtés de la rue sur une distance de 30 mètres à partir de la route de l'aéroport (résolution CA3— 2023 - 0149). Depuis l'installation de cette réglementation, 12 sésames concernent principalement le nom respect de la nouvelle signalisation en place. Le 10 octobre 2023 le stationnement est interdit des deux (2) côtés de la rue de l'aéroport entre l'avenue Notre-Dame et la rue André-Gide.*

Concert conception de la rue : La rue André Gide est une rue locale secondaire résidentielle de 10 mètres de large avec une voie de circulation par direction. Cette géométrie de la rue et le milieu bâti permet le stationnement des deux (2) côtés de la rue sans nuire à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à son entretien selon notre projet de guide de conception des rues. La rue Blaise-Cendrars est une rue locale secondaire résidentielle de 9,6 mètres de large avec une voie de circulation par direction.

Si le DJMA est inférieur à 400, la géométrie de la rue le milieu bâti permet de stationnement des deux (2) côtés de la rue sans nuire à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à son entretien selon notre projet de guide de conception des rues. Il n'y a eu des demandes concernant la problématique de stationnement pour l'entretien hivernale de la part des travaux publics.



Recommandations : Nous maintenons le statu quo pour cette demande pour les raisons suivantes :

1. L'autorisation du stationnement sur rue ne cause pas d'enjeux de sécurité routière.
2. Les travaux publics n'ont pas soulevé de problématique d'entretien des voies de circulation.
3. Il n'est pas recommandé de réglementer les conditions de stationnement sur les tronçons de rues. Il faudrait réglementer un secteur et cela entraînerait des conséquences sur les résidents qui ne vivent probablement pas la problématique.
4. Restreindre le stationnement sur rue pourrait avoir un effet à la hausse de la vitesse.
5. 50 % des demandes proviennent des deux (2) adresses civiques
6. Nous allons revoir ce secteur dans le cadre de la politique de stationnement.

Actions à renforcer : Malgré le statu quo voici les actions qui seront mises en place :

1. Nous allons augmenter la fréquence de passage des agents en stationnement.
2. Documenter les interventions des prochains mois
3. Suivre le nombre de requêtes en lien avec le renforcement du contrôle.

### **Résolution CQA-25-CA-49 : rue Annette-Leclerc**

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux, appuyé par Mme Angélique Fortin, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville de réévaluer l'intersection de la rue Annette-Leclerc et du boulevard Auclair afin de mieux la sécuriser.

### **Résolution CQA-25-CA-56 : rue Bernard-Grondin**

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M. Patrick Auclair, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'analyser la gestion du stationnement à l'extrémité Est de l'Avenue de la Famille, près de la rue Bernard Grondin

#### **Réponse de la Ville de Québec :**

*Après analyse, la division de la gestion du stationnement recommande d'interdire le stationnement sur le côté sud de l'avenue de la famille entre la rue Bernard-Grondin et la rue Anne-Blanvert (portion à l'ouest). Cette modification réglementaire est nécessaire en raison de la densification du secteur et de l'étroitesse de la rue sur ce tronçon de l'avenue de la Famille. Un sommaire décisionnel devra être rédigé. Cette modification réglementaire pourrait avoir des conséquences à la hausse sur le taux d'occupation de la rue Anne-Blanvert et les autres tronçons de l'avenue de la Famille, mais il est prématuré d'intervenir immédiatement.*

### **Résolution CQA-25-CA-57 : Traverse lumineuse**

- Considérant le fait que plusieurs enfants fréquentent ce chemin quotidiennement pour se rendre à l'école ;
- Considérant que des traverses lumineuses (Kaliflash) ont été installées au coin des rues De la Suète et D'amours (quartier du Plateau) ainsi que sur Père-Lelièvre face à la passerelle se rendant à l'École Ste-Monique (quartier Les Saules) ;

Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville d'analyser la possibilité d'installer des traverses lumineuses de type système de feux rectangulaires à clignotement rapide (Kaliflash) près des traverses piétonnes sur la rue Benjamin-Sulte (près de rue Bossuet) et sur la rue Paul-VI.

### Réponse de la Ville de Québec :

*Les critères d'implantation de FRCR sont réglementés par le Tome V des normes du ministère des Transports et de la mobilité durable. Le critère principal, outre le nombre de voies à traverser, est le débit véhiculaire. Pour les cas demandés, soit l'avenue Benjamin-Sulte et la rue Paul-VI, les débits véhiculaires sont trop faibles pour justifier la mise en place de FRCR. (Les autres exemples fournis représentent des emplacements où les débits de véhicules sont entre 4 et 6 fois ceux qu'on retrouve ici.) Nous allons tout de même demander des comptages (véhicules et piétons), afin de dresser un portrait plus exact des emplacements cités par le conseil de quartier.*

### RÉSOLUTION CQA-25-CA-60 : bris d'aqueduc, avenue Notre-Dame

Considérant le récent bris d'aqueduc survenu en août dernier dans le secteur de la rue Notre-Dame ; Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport demande au Bureau de la Sécurité civile de la Ville de consulter les agriculteurs du quartier pour élaborer un plan d'intervention lorsqu'un incident important (bris d'aqueduc, incendie, etc.) survient en milieu agricole, ou si un tel plan existe, de le partager au Conseil de quartier. Adoptée à l'unanimité.

#### Rue Félix-Antoine-Savard

M. Réjean Martel a partagé au Conseil la réponse que le conseil d'établissement de l'école les Primevères-Jouvence a reçue du STMI concernant la problématique de circulation sur la rue Félix-Antoine-Savard.

*Merci d'avoir contacté la Ville de Québec, et de nous avoir fait part de vos préoccupations quant à la sécurité routière aux abords de l'école Les Primevères. Les corridors scolaires seront réanalysés au cours de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029. Pour l'école les Primevères, nous allons effectuer des observations, pour réévaluer l'état de situation et les nouvelles habitudes de déplacement, afin de voir si de nouvelles interventions sont requises. D'ici là, le trajet recommandable pour les élèves qui utilisent le sentier provenant de la rue de Nerval consisterait à utiliser le passage piéton pour traverser la rue de Vinci, et immédiatement utiliser l'autre corridor piéton pour traverser perpendiculairement à Félix-Antoine-Savard et poursuivre sur le trottoir du côté nord jusqu'à l'entrée de l'école. Nous allons d'ailleurs demander que le marquage à l'intersection de Vinci/Félix-Antoine Savard soit uniformément refait en traverses « zébrées » plutôt que simplement par deux lignes parallèles.*

## Stratégie de sécurité routière 2025-2029

Notre prochaine campagne va cibler le secteur agricole, puisque la vitesse sur l'avenue Notre-Dame et le rang Saint-Ange sont un enjeu majeur. Dès la mi-mai, de grandes affiches publicitaires seront installées avec notre slogan « Va pas trop vite » et une thématique en lien avec le secteur. Il faut mentionner que notre slogan s'inspire de notre chanson sortie lors de la 2<sup>e</sup> année d'initiative du CQA sur la sécurité routière.

## Table de concertation vélo (TCV) et du RTC

Deux tables qui sont créées par les conseils de quartier de la Ville de Québec. Au mois de février, notre porte-parole à la Table de concertation vélo, Laurier Bérubé, a souligné le dépôt d'un mémoire sur le vélo utilitaire dans le contexte de l'élaboration du programme d'urbanisme et de mobilité (PUM). Depuis, c'est Maxime Le Pluart qui nous représente. Pour la Table sur le Transport en commun, aucune activité en 2025, mais une relance vient d'être faite. Notre représentante est Angélique Fortin.

## Toponymie : rue Abbé-Pierre

Le CQA souhaite connaître la position de la Ville concernant le toponyme Abbé-Pierre dans le secteur Jouvence. À la mi-septembre le gouvernement du Québec a retiré l'Ordre du Québec.

### RÉSOLUTION CQA-25-CA-52

Lors de la création du quartier Jouvence au début des années 1960, le responsable du projet souhaitait honorer le fondateur d'Emmaüs, soit Henri Grouès, mieux connu sous le nom de l'abbé Pierre. Ainsi, l'une des rues du secteur porte son nom. Depuis juillet 2024, des témoignages accablants se multiplient concernant l'abbé Pierre. Il aurait commis entre 1950 et 2000 des agressions sexuelles sur des dizaines de femmes, dont plusieurs étaient mineures au moment des faits. Considérant que la Fondation Abbé-Pierre a décidé de changer de nom ; Considérant que la Ville de Terrebonne a décidé de débaptiser la rue l'Abbé-Pierre ; (24 novembre 2024) Considérant que plusieurs villes françaises ont fait la même démarche (Lyon, Nîmes, Grande-Synthe, Saint-Étienne, Besançon, Talant, Nantes,). En conséquence, il est proposé par M. Réjean Martel, appuyé par M. Sébastien Deveault, que le Conseil de quartier de l'Aéroport souhaite connaître la position de la Ville de Québec dans ce dossier.

### Réponse de la Ville :

*Quelques cas de noms de rue jugés problématiques ont été portés à l'attention de la Ville de Québec au cours des derniers mois. Le cas de la rue de l'Abbé-Pierre en fait partie. La Ville de Québec est sensible à l'égard des préoccupations exprimées. La Ville se doit également d'être sensible à l'égard des impacts importants que de tels changements occasionnent pour les citoyens concernés. Ces questions sont complexes et impliquent que nous prenions soin de soulever un ensemble de considérations liées aux règles et principes de la toponymie municipale, aux représentations mémorielles dans la trame urbaine, à la justesse de l'argumentation historique, à l'évolution des mentalités et au bien collectif. La Ville de Québec a donc confié à son Comité de commémoration et de toponymie, dont c'est le rôle, le soin d'étudier la question dans une perspective globale à l'égard des divers toponymes critiqués sur son territoire. Le cas de la rue de l'Abbé-Pierre fait partie des discussions. Le Comité de commémoration et de toponymie travaille dans un premier temps à l'adoption d'un nouveau Cadre d'intervention en toponymie qui viendra baliser les actions de la Ville de Québec en matière de toponymie. Une fois ce cadre adopté, le Comité prévoit transmettre aux autorités ses recommandations sur les toponymes critiqués, incluant le cas de la rue de l'Abbé-Pierre, d'ici le printemps 2026.*

## Consultation publique et demande d'opinion

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à donner leur opinion sur différents projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour les projets suivants :

### Consultation publique et demande d'opinion : Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière du 1180, autoroute Duplessis. (Janvier 2025)

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par Mme Lisa Baril-Gravel, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cd, R.V.Q. 3397 (1180, autoroute Duplessis, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien). Adopté à l'unanimité.

### **Consultation publique et demande d'opinion : Projet résidentiel de trois logements sur la rue Saint-Yves. (Janvier 2025)**

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport désapprouve le projet de modification réglementaire au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36 436 Pa, R.C.A.3V.Q. 372 (rue Saint-Yves, lot 1 693 479, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien).

### **Consultation publique et demande d'opinion : Ajout de quelques lots à des hameaux résidentiels et mixtes agricoles dans le quartier de l'Aéroport. (Février 2025)**

Sur proposition de M. Constant Pilote, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve les projets de modification réglementaire intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 36220Ab, 36233Ab et 36238Ha, R.C.A.3V.Q 383 (Quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien) ET Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement à l'égard des affectations et des densités d'occupation du sol applicables dans certains secteurs situés dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 3400 Adoptée à la majorité (une abstention).

### **Consultation publique et demande d'opinion : Régularisation d'un atelier de réparation situé au 2380, avenue Notre-Dame. (Mars 2025)**

Sur proposition de Mme Lisa Baril-Gravel, appuyée par Mme Aline Dumont, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve les projets de modification réglementaire intitulé modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36320Ha, R.C.A.3V.Q. 385 (2380, avenue Notre-Dame, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien) Adoptée à l'unanimité.

### **Demande d'opinion : Développement du secteur sud de l'Aéroport-plan particulier d'urbanisme (PPU). (Mai 2025)**

Sur proposition de M. Patrick Auclair, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de modification réglementaire intitulé R.V.Q. 3435 PPU secteur sud de l'Aéroport (Règlements de zonage R.V.Q. 3438 et R.C.A.3V.Q. 392) sous réserve de certaines modifications : Que soient pris en compte les éléments du mémoire du Conseil de quartier de l'Aéroport déposé à la Ville au sujet de ce PPU ;

- Que la hauteur maximale de la zone de 30 m passe à 21 m ;
- Que le nombre de mètres de végétalisation dans les zones tampons soit rehaussé entre 30 m et 40 m ;
- Que soient pris en compte les préoccupations du Conseil par rapport à la circulation routière entourant la zone du PPU ; Que les quais de déchargement soient installés à l'avant du bâtiment, du côté nord, afin de limiter le bruit vers les résidences. Adoptée à la majorité (3 refus)

**Consultation publique et demande d'opinion : Projet d'un complexe médical sur la rue Jules-Vernes. (Juin 2025)**

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M. Jean-François Perreault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36439Cb, R.C.A.3V.Q. 391 (1930, avenue Jules-Verne, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien), mais il recommande également l'ajout d'un trottoir le long de l'avenue Jules-Vernes afin de favoriser une mobilité active et sécuritaire. Adoptée à l'unanimité.

**Assemblée publique de consultation : Autorisation d'un projet résidentiel derrière le 7500, boulevard Wilfrid-Hamel**

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Jean-François Perreault, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36 405 Mb, R.C.A.3V.Q. 396. Adoptée à l'unanimité MM. Réjean Martel et Sébastien Deveault recommandent que le boulevard Wilfrid-Hamel soit réaménagé en boulevard convivial.

## **Bilan États financier au 31 décembre 2025**

Pour l'année 2025, le conseil de quartier de l'Aéroport a reçu deux subventions de la Ville de Québec. La première est une somme de 3 000 \$ pour notre projet de sensibilisation à la sécurité routière et la deuxième pour un montant de 4 000 \$ pour le projet sur la biodiversité (l'activité du 4 octobre 2025). Ce montant a été payé à l'organisme du Bassin versant de la rivière Cap-Rouge pour avoir organisé l'animation de l'activité.

Les dépenses de fonctionnement du Conseil de quartier de l'Aéroport s'élèvent à 1 725,84 \$ et a reçu en 2025 une subvention de fonctionnement de 1 860 \$, donc pour 2025, nous avons un actif net non affecté de 134,16 \$.

À titre de bilan, les différents projets liés à la sensibilisation à la sécurité routière couvrant les années comprises entre 2021 à 2025, un total de 33 000 \$ de subventions a été octroyé. Les sommes totales engagées pour la même période sont de 28 591,25 \$. Ainsi, des sommes résiduelles furent cumulées au compte. Il reste ainsi un total de 4 408,75 \$ à dépenser à titre de projet de sensibilisation à la sécurité routière, car, en 2025, aucune dépense n'a été engagé dans la sécurité routière. Ces sommes apparaissent au bilan dans l'actif net à la ligne « Budget résiduel — projet de sécurité routière ».

Ainsi, au 31 décembre 2025, il y avait une somme de 5127,34 \$ dans le compte bancaire, pour un total de 5187,54 \$.

Le conseil de quartier aura un budget de fonctionnement de 2500 \$ en 2026 comme stipulé à la politique de fonctionnement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<u>5184,49 \$</u>	<u>2 048,23 \$</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs		
<b>Actif net</b>		
Budget résiduel projet sécurité routière	<b>3408,75 \$</b>	1 408,75 \$
Balance budget fonctionnement	<b>134,16 \$</b>	639,48 \$
Non affecté	<b>191,31 \$</b>	2 048,23 \$

Au nom du conseil de quartier de l'Aéroport

\_\_\_\_\_  
Réjean Martel, président

\_\_\_\_\_  
Patrick Auclair, trésorière

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Ville de Québec, fonctionnement	1860 \$	0 \$
Ville de Québec, subvention biodiversité	4000 \$	0 \$
Programme de soutien à la mobilisation	3000 \$	3 000,00 \$
Ristourne Caisse Desjardins	2,20 \$	3,47 \$
	<b>8862,20 \$</b>	<b>3 003,47 \$</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	1725,84 \$	1 480,83 \$
Projets	4000 \$	2 878,84 \$
	<b>5725,84 \$</b>	<b>4 359,67 \$</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>3136,36 \$</b>	<b>-1 356,20 \$</b>
Actif net non affecté au début de l'exercice	582,33 \$	3 404,43 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<b>773,64 \$</b>	<b>2 048,23 \$</b>

